



Polytech Paris-Sud
Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech
Voie D : PeiP-D

Règlement spécifique des études
et modalités de contrôle des connaissances

Année universitaire 2016-2017



Comprendre le monde,
construire l'avenir®

Sommaire

1. Préambule	1
2. Le Recrutement	1
3. Organisation des études.....	1
3.1. Répartition temporelle.....	1
3.2. Nature des enseignements.....	1
3.3. Notation - Evaluation des élèves ingénieurs.	1
3.4. Assiduité	2
3.5. Projets à l'initiative des élèves	2
3.6. Cas particuliers	2
4. Jurys	2
4.1. Jury de l'IUT.....	2
4.2. Jury mixte PeiP-D/IUT	2
5. Conditions de validation et poursuite des études.....	3
5.1. Validation de l'année de PeiP1-D	3
5.2. Validation du troisième semestre du PeiP-D et avis d'intégration.....	3
5.3. Validation de l'année de PeiP2-D et intégration dans le cycle ingénieur Polytech	3
5.4. Conditions de poursuite d'études	3
5.5. Redoublement.....	3
6. Règlement des épreuves de contrôle.....	4
6.1. Accès des candidats aux salles d'examen	4
6.2. Consignes générales	4
6.3. Infraction, plagiat, fraude	4
7. Points de bonus associatifs	5
8. Annexe 1 : Tableaux synthétiques des modules et des UE par semestre selon les PPN des IUTs Cachan et Orsay.....	6
8.1. Tableaux synthétiques PPN GEII – IUT Cachan	6
8.2. Tableaux synthétiques PPN GMP – IUT Cachan	8
8.3. Tableaux synthétiques PPN INFO – IUT Orsay	10
8.4. Tableaux synthétiques PPN MP – IUT Orsay	12
9. Annexe 2 : Tableau synthétique des modules prévus dans le DU PeiP-D par semestre selon la spécialité dans les IUTs de Cachan et d'Orsay.....	14

1. Préambule

La formation d'ingénieur à Polytech Paris-Sud comporte 5 années d'études post baccalauréat. Les présentes dispositions s'appliquent au parcours des écoles d'ingénieurs Polytech réservé aux bacheliers technologiques (STI2D/STL) (voie appelée dans le présent document PeiP-D). Il correspond aux deux premières années d'études à accès sélectif. Ces deux premières années sont réalisées dans le cadre d'un DUT auquel il a été couplé un Diplôme Universitaire (dénommé DU PeiP-D) à Polytech Paris-Sud.

La réussite au parcours (DU PeiP-D) assortie du diplôme de DUT donne accès de droit à l'une au moins des spécialités ingénieur du réseau Polytech pour faire les trois années du cycle ingénieur.

2. Le Recrutement

L'admission dans le PeiP-D est ouverte aux lauréats du concours Geipi Polytech « STI2D/STL », en fonction de leurs vœux et de leur rang de classement.

3. Organisation des études

3.1. Répartition temporelle

Le Parcours PEIP-D correspond à un parcours identifié dans la formation d'IUT (GEII ou GMP à Cachan / MP ou Informatique à Orsay) et fait l'objet d'un DU spécifique DU dénommé PeiP-D.

L'enseignement est y totalement semestrialisé.

3.2. Nature des enseignements

Les élèves suivent l'intégralité des enseignements de l'IUT, sauf dérogation explicite de l'IUT.

Les modalités décrivant le contrôle des connaissances sont réglementées par le règlement des études de l'IUT actualisé chaque année et l'élève s'y conformera.

L'élève est inscrit parallèlement au diplôme Universitaire proposé par Polytech Paris-Sud : DU PeiP-D et à ce titre devra se conformer aux maquettes d'enseignement (programmes, volumes horaires) publiées annuellement et proposées en [annexe 1](#). Les modalités du contrôle des connaissances sont fixées avant la fin du premier mois d'enseignement de l'année universitaire et communiquées aux élèves ingénieurs et aux enseignants dans le même délai.

L'enseignement proposé dans ce D.U. est caractérisé par :

- Des matières (EC) dites « observées » pour lesquelles Polytech Paris-Sud va focaliser son attention dans le cadre de ce parcours (et ce pour chaque département d'IUT concerné),
- Des seuils minimaux à atteindre pour valider l'EC du parcours ([annexe 2](#)),
- Les projets tutorés : ils feront l'objet d'une attention particulière dans le cadre de notre pédagogie en projets mais ils seront contrôlés par les IUTs afin de satisfaire leurs règlements des études. Les enseignants de Polytech Paris-Sud interviendront soit dans la mise en place des projets, soit dans leur encadrement, soit dans l'évaluation des projets selon les départements d'IUTs considérés).

Le volume horaire considéré est d'environ 100h par semestre selon les PPN des IUT respectifs ([annexe 1](#)) auxquelles viennent s'ajouter 16h de tutorat par semestre, si nécessaire.

3.3. Notation - Evaluation des élèves ingénieurs.

Les enseignements « observés » dans le DU seront évalués par les IUTs.

Pour ce qui concerne les projets tutorés identifiés dans la maquette du DU PeiP D, ils seront évalués selon un mode d'évaluation déterminé par le responsable de la matière en accord avec le responsable de département de l'IUT concerné et le responsable du parcours PeiP-D au sein de Polytech Paris-Sud. Il est présenté aux élèves ingénieurs en début d'année.

La contribution de chaque élève ingénieur doit pouvoir être appréciée ; la notation et le cas échéant la décision de validation sont prononcées à titre individuel et peuvent être différentes pour chacun d'entre eux.

L'évaluation des projets s'appuie sur plusieurs éléments, qui peuvent être :

- l'évaluation du travail personnel et collectif accompli lors des séances encadrées de projet ;
- les qualités d'organisation, de sociabilité et de leadership des membres d'un même groupe ;
- la qualité de la maquette ou du programme réalisés ;

- la qualité du rapport ou compte rendu écrit ;
- la qualité de la soutenance orale.

3.4. Assiduité

La présence à toutes les activités d'enseignement inscrites à l'emploi du temps ainsi qu'aux épreuves de contrôle est obligatoire. Des contrôles de présence peuvent être effectués durant les cours, TD, TP, tutorat, séminaires, conférences, visites ou activités extérieures. La justification d'absence doit parvenir à la scolarité de l'IUT concerné et au secrétariat PeiP de l'école au plus tard 48 heures après l'absence invoquée.

En cas d'absence lors d'une activité d'enseignement ou lors d'une épreuve, l'élève devra se conformer au règlement des études de l'IUT actualisé chaque année.

3.5. Projets à l'initiative des élèves

Les élèves ingénieurs s'investissent dans des activités bénévoles, au sein ou non d'associations dans des domaines variés. Ils participent au rayonnement de leur école à travers différentes manifestations. L'école encourage ces engagements qui contribuent à l'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir être du futur ingénieur à travers l'attribution de points de bonus appelés points PoPS (cf. paragraphe 7). Le jury mixte pourra tenir compte de ces points de bonus, le cas échéant lors de ses délibérations.

3.6. Cas particuliers

Il peut être prévu des aménagements pour le déroulement des études des élèves à statut exceptionnel (sportifs de haut niveau, étudiants handicapés...).

4. Jurys

Deux jurys statuent sur la validation des UEs, des semestres, des années du DUT et du parcours PeiP-D.

4.1. Jury de l'IUT

Le jury de l'IUT est souverain pour statuer sur ce qui concerne la première et la deuxième année d'IUT: validation des UE, ECTS associés, validation des semestres, de la première année d'IUT, de la deuxième année et du DUT, poursuite d'études, etc...

4.2. Jury mixte PeiP-D/IUT

Le jury mixte PeiP-D/IUT est désigné par le président d'Université sur proposition conjointe du directeur de Polytech Paris-Sud et des directeurs des IUT de Cachan et d'Orsay). Il est composé à parité de représentants des IUTs et de Polytech Paris-Sud et est présidé par le directeur de Polytech Paris-Sud.

Il se réunit en fin de première année, en milieu de deuxième année et en fin de deuxième année après les délibérations du jury de l'IUT. Pour ce faire, il a connaissance des décisions du jury de l'IUT.

Il statue sur :

- la validation du parcours PeiP1-D,
- la validation du troisième semestre du PeiP-D et l'avis d'intégration dans le cycle ingénieur du réseau Polytech
- la validation du parcours PeiP2-D,
- la validation de la liste d'attribution des points PoPS.

Le jury peut décider d'attribuer des points supplémentaires à l'élève, dits points de jury, pour augmenter la note d'une matière observée. Cette modification interviendra pour la validation éventuelle du parcours PeiP-D mais en aucun cas pour la validation du DUT.

Le jury mixte peut prendre trois types de décision :

- autorisation de poursuite en PeiP-D,
- autorisation de poursuite en PeiP-D avec tutorat et modules supplémentaires ou obligatoires à prendre en troisième et quatrième semestres,
- non-autorisation de poursuite en PeiP-D.

Tout élève ayant rencontré des difficultés particulières (matérielles, familiales, de santé, etc) doit informer au préalable les jurys sus-nommés par lettre ou s'adresser directement à l'un des membres de la commission, s'il souhaite qu'elles soient prises en compte lors des délibérations.

Les délibérations du jury mixte ne sont pas publiques. Les membres du jury mixte ont obligation de réserve. Les procurations ne sont pas autorisées.

Le jury mixte délibère souverainement. Seul son président est habilité à donner des précisions quant aux décisions prises ; il peut déléguer cette responsabilité au responsable des formations. Les décisions du jury mixte ne sont pas susceptibles de révision sauf s'il était porté à la connaissance de son président un élément nouveau qu'il estime de nature à pouvoir modifier la décision prononcée ; dans ce cas, il convoque à nouveau le jury mixte dans les meilleurs délais possibles.

5. Conditions de validation et poursuite des études

La validation de la première et de la deuxième année d'IUT, l'obtention du DUT, les avis de poursuite d'étude, les décisions de redoublement ou de réorientation sont prononcées par le jury de l'IUT conformément au règlement des études propres à l'IUT.

Le jury mixte se prononce sur la validation de l'année de PeiP1-D, du troisième semestre du PeiP-D, sur l'avis d'intégration en fin de semestre 3 et de validation de l'année de PeiP2-D et l'intégration dans le cycle ingénieur d'une des écoles Polytech.

5.1. Validation de l'année de PeiP1-D

L'année de PEIP1-D est validée et l'autorisation de s'inscrire en PEIP2-D est accordée si :

- toutes les UE de 1ère année du DUT ont été validées,
- les deux semestres de l'année sont validés (avec compensation éventuelle)
- toutes les matières inscrites à la 1ère année du DU ont été validées selon les seuils imposés.

5.2. Validation du troisième semestre du PeiP-D et avis d'intégration

Le troisième semestre de PeiP2-D est validé si :

- toutes les UE du semestre considéré sont validées
- toutes les matières inscrites à ce semestre du DU ont été validées selon les seuils imposés

L'avis d'intégration dans le cycle ingénieur du réseau Polytech : favorable ou défavorable est donné au vu des résultats des trois semestres, ainsi que la progression des notes et le classement. Cet avis est conditionné à la validation du 4ème semestre de PeiP2-D.

5.3. Validation de l'année de PeiP2-D et intégration dans le cycle ingénieur Polytech

L'année de PeiP2-D est validée et l'autorisation d'intégrer le cycle ingénieur est accordée si :

- toutes les UE de 2ème année du DUT ont été validées dans les 2 ans qui suivent la première inscription au parcours,
- les deux semestres de l'année sont validés (avec compensation éventuelle)
- toutes les matières inscrites à la 2ème année du DU ont été validées selon les seuils imposés

Le cas échéant, l'avis d'admission définitive est donné.

L'autorisation est en cohérence avec la décision du jury de l'IUT sur l'avis de poursuite d'études longues.

5.4. Conditions de poursuite d'études

Seuls les élèves qui ont validé leur année peuvent s'inscrire en année supérieure.

Quels que soient les résultats obtenus lors d'un semestre impair, l'élève ingénieur est autorisé à suivre le semestre pair de la même année dans le PeiP-D. Il pourra, le cas échéant, bénéficier et tenir compte des conseils et propositions formulés par le jury.

5.5. Redoublement

Les possibilités et conditions de redoublement à l'IUT sont décrites dans le règlement des études propres à l'IUT.

Cependant et conformément à la charte nationale des PeiP, les semestres S1, S2, S3 et S4 de DUT devront avoir été validés, au plus tard 2 ans après la première inscription au Parcours pour le valider. En conséquence,

un élève ingénieur ne peut redoubler aucun semestre de PeiP-D. Toutefois, le jury mixte peut proposer une nouvelle inscription de l'élève ingénieur dont la scolarité a été interrompue pour raisons exceptionnelles. Dans toutes les autres situations, le jury mixte est souverain.

6. Règlement des épreuves de contrôle

Pour se présenter à une épreuve de contrôle, un élève ingénieur doit être régulièrement inscrit pédagogiquement et administrativement.

6.1. Accès des candidats aux salles d'examen

L'élève ingénieur doit :

- se présenter impérativement sur le lieu de l'épreuve avant le début de l'épreuve ;
- avoir sur lui toutes les pièces nécessaires à son identification (carte d'étudiant actualisée) - en cas de non présentation de la carte d'étudiant, une vérification sera assurée et une présentation d'une pièce d'identité sera obligatoire ;
- s'installer à la place réservée en cas de numérotation des places.

Candidats retardataires : l'accès de la salle est interdit à tout candidat qui se présente après la distribution du (des) sujet(s). Toutefois, à titre exceptionnel, le responsable d'épreuve pourra, lorsque le retard est dû à un cas de force majeure (donc pouvant être justifié) laissé à son appréciation, autoriser à composer un candidat retardataire. Aucun temps complémentaire de composition ne sera donné au candidat concerné. La mention du retard et des circonstances sera portée sur le procès-verbal d'examen ou la liste d'émargement. Dans tous les cas l'accès à la salle ne pourra plus être autorisé une heure après la distribution des sujets.

6.2. Consignes générales

L'élève ingénieur devra respecter la charte des examens en vigueur à l'université Paris-Sud, en particulier, l'élève ingénieur doit :

- utiliser le matériel expressément autorisé et mentionné sur le sujet d'épreuve ;
- lorsque l'administration y pourvoit, utiliser les copies et les brouillons qui lui sont fournis. En contrôle continu, les copies n'ont pas à être anonymées ;
- remettre sa copie au surveillant à l'heure indiquée pour la fin des épreuves.

L'élève ingénieur ne peut pas :

- quitter définitivement la salle pour quelque motif que ce soit, moins d'une heure après la distribution des sujets, même s'il rend copie blanche ;
- rester ou pénétrer à nouveau dans la salle une fois la copie remise.

Les élèves qui demandent à quitter provisoirement la salle n'y seront autorisés qu'un par un et accompagnés d'un enseignant ou d'un surveillant.

Pendant la durée des épreuves il est interdit :

- de détenir tout moyen de communication (téléphone portable, microordinateur, ...) sauf conditions particulières mentionnées sur le sujet ;
- de communiquer entre candidats ou avec l'extérieur et d'échanger du matériel (règle, stylo, calculatrice...);
- d'utiliser, ou même de conserver sans les utiliser, des documents ou matériels non autorisés pendant l'épreuve.

6.3. Infraction, plagiat, fraude

Toute infraction aux instructions énoncées au 6.2. ou tentative de fraude dûment constatée entraîne l'application du décret n°95-842 du 13 juillet 1995 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

Le plagiat consiste à présenter comme sien ce qui a été produit par un autre, quelle qu'en soit la source (ouvrage, internet, travail d'un autre élève...). Le plagiat est une fraude.

L'école fait appel à un service extérieur de détection des plagiats qui accède à une très large base de données de documents. L'analyse par ce service des documents remis par les élèves (rapports, comptes rendus, etc.) permettra de caractériser la fraude.

En cas de fraude, les sanctions applicables aux usagers sont :

- l'avertissement ;
- le blâme ;
- l'exclusion de l'établissement pour une durée maximum de 5 ans - cette sanction peut être prononcée avec sursis si l'exclusion n'excède pas 2 ans ;

- l'exclusion définitive de l'établissement ;
- l'exclusion de tout établissement public d'enseignement supérieur pour une durée maximum de 5 ans ;
- l'exclusion définitive de tout établissement public d'enseignement supérieur.

De plus, le fait de se voir infliger l'une des sanctions énoncées ci-dessus entraîne automatiquement la nullité de l'examen.

7. Points de bonus associatifs

L'investissement de l'élève dans la vie associative, dans la vie de l'école et plus généralement de l'université peut donner lieu à l'attribution de points de bonus (appelés points PoPS) associés à des événements et actions dans/pour l'école à concurrence de 10 points par an.

Pourront donner lieu à une attribution de points :

- la participation au rayonnement de l'école : salons (2pts), forums étudiants (2pts), présentation dans les lycées (4pts), JPO (2pts), représentation dans les conseils (2pts),
- la participation à des concours nationaux ou internationaux lors de projets si des résultats notables sont obtenus à un concours (6pts maximum), à des tournois interpolytech en cas d'organisation et/ou de résultats notables (6pts maximum),
- la participation aux associations (internes) de l'école (10pts maximum). Le président de chaque association doit remettre une liste d'attribution de points PoPS au président du BIPS (Bureau des ingénieurs de Paris-Sud). Le BIPS valide alors globalement l'implication de chaque association et définit une liste d'attribution de points PoPS des membres du bureau (président, vice-président, trésorier, ...).
- la relation Entreprises Etudiants (10pts maximum) : ADIPS, forum Entreprises. Le président doit remettre une liste d'attribution de points PoPS.

L'obtention de ce bonus est conditionnée à la remise d'une fiche de projet et d'un bilan écrit de l'action menée. Les listes d'attribution de points PoPS s'établissent en tenant compte du nombre d'heures moyen par semaine ou par l'estimation globale de l'implication de chacun dans la force de proposition, l'engagement, le volontariat et le sérieux dans la gestion des tâches.

Les deux directeurs adjoints Formation et Entreprises finalisent l'attribution des points PoPS avec l'aide du président du BIPS avant leur présentation au jury d'école de juillet qui décide.

8. Annexe 1 : Tableaux synthétiques des modules et des UE par semestre selon les PPN des IUTs Cachan et Orsay

En orange : les matières « observées » avec une note seuil spécifique sur la matière.
En vert, les projets tutorés réalisés avec les IUTs

8.1. Tableaux synthétiques PPN GEII – IUT Cachan

UE	Réf.	Nom module	Coef.	Total	CM	TD	TP	Étudiant
Semestre 1								
Composants, systèmes et applications Initiation								
UE11	M 1101	Énergie	3	12	15	24	21	60
	M 1102	Système d'information numérique	3		18	20	22	60
	M 1103	Informatique	3		12	20	28	60
	M 1104	Systèmes électroniques	3		15	24	21	60
	Total UE11				60	88	92	240
Innovation par la technologie et les projets – Initiation								
UE12	M 1201	Outils logiciels	2	10	2	4	34	30
	M 1202	Réalisation d'ensembles pluritechnologiques	2		2	3	25	30
	M 1203	Études et réalisation d'ensembles pluritechnologiques	2		2	2	26	30
	M 1204	Projet personnel et professionnel	1			5	10	15
	M 1205	Adaptation – Méthodologie pour la réussite universitaire				15	15	30
	M 1206	Initiation à la gestion de projet	1			8	7	15
	M 1207	Projet tutoré	2		85 h de travail personnel			
Total UE12				15	35	100	85	
Formation scientifique et humaine – Initiation								
UE13	M 1301	Anglais	2	8		20	10	30
	M 1302	Mathématiques	2		10	20	30	
	M 1303	Expression et Communication	2			12	18	30
	M 1304	Thermique - Mécanique	2		6	20	4	30
Total UE13				16	72	32	120	
Total Semestre 1				30	91	195	224	510

UE	Réf.	Nom module	Coef.	Total	CM	TD	TP	Étudiant
Semestre 2								
Composants, systèmes et applications – Développement								
UE21	M 2101	Énergie	3	12	16	24	20	60
	M 2102	Automatisme	3		12	20	28	60
	M 2103	Informatique embarquée	3		12	20	28	60
	M 2104	Systèmes électroniques	3		15	24	21	60
	Total UE21				55	88	97	240
Innovation par la technologie et les projets – Développement								
UE22	M 2201	Outils logiciels	1,5	9	2	4	24	30
	M 2203	Études et réalisation d'ensembles pluritechnologiques	3		5	4	51	60
	M 2204	Projet personnel et professionnel	1			5	10	15
	M 2206	Développement des compétences projet	1,5		15	15	30	
	M 2207	Projet tutoré	2		85 h de travail personnel			
Total UE22				22	28	85	135	
Formation scientifique et humaine – Développement								
UE23	M 2301	Anglais	2	9		20	10	30
	M 2302	Mathématiques	3		15	30	45	
	M 2303	Expression et communication	2			12	18	30
	M 2304	Electromagnétisme - Capteurs	2		7	14	9	30
Total UE23				22	76	37	135	
Total Semestre 2				30	99	192	219	510

UE	Réf.	Nom module	Coef.	Total	CM	TD	TP	Étudiant	
Semestre 3									
Composants, systèmes et applications - Approfondissement									
UE31	M 3101	Énergie	2	11	10	14	21	45	
	M 3102	Automatique	2		15	15	15	45	
	M 3103	Réseaux	2		14	10	21	45	
	M 3104	Systèmes électroniques	2		10	14	21	45	
	M 3105 C	Programmation orientée objet	1,5		6	14	10	30	
	M 3106 C	Énergies renouvelables production et stockage	1,5		6	14	10	30	
	Total UE31					61	81	98	240
Innovation par la technologie et les projets – Approfondissement									
UE32	M 3201	Outils logiciels	2	11	2	4	24	30	
	M 3203	Études et réalisation d'ensembles pluritechnologiques	3		5	4	51	60	
	M 3204	Projet personnel et professionnel	1			5	10	15	
	M 3206	Cycle de vie du produit	1		8	7		15	
	M 3207	Projet tutoré	2		85 h de travail personnel				
	M 3208 C	Supervision	2		6	14	10	30	
Total UE32					21	34	95	150	
Formation scientifique et humaine – Approfondissement									
UE33	M 3301	Anglais	2	8		20	10	30	
	M 3302	Mathématiques	2		10	20		30	
	M 3303	Expression et communication	2			12	18	30	
	M 3304	Propagation - CEM	2		10	12	8	30	
	Total UE33					20	64	36	120
Total Semestre 3					30	102	179	229	510

UE	Réf.	Nom module	Coef.	Total	CM	TD	TP	Étudiant	
Semestre 4									
Stage									
UE41	M 4101	Stage	12	12		10 semaines minimum			
Total UE41									
Innovation par la technologie et les projets – Renforcement									
UE42	M 4203	Études et réalisation d'ensembles pluritechnologiques	3	12	2	3	40	45	
	M 4204	Projet personnel et professionnel	1			5	10	15	
	M 4207	Projet tutoré	2		45 h de travail personnel				
	M 4209 C	Composants complexes FPGA	1,5		6	14	10	30	
	M 4210 C	Réseaux industriels	1,5		6	14	10	30	
	M 4211 C	Traitement numérique du signal	1,5		6	14	10	30	
	M 4212 C	Distribution électrique NFC 15-100	1,5		6	14	10	30	
	Total UE42					26	64	90	180
UE43	M 4301	Anglais	2	6		20	10	30	
	M 4303	Expression et communication	1			9	6	15	
	M 4305	Connaissance de l'entreprise	1			15		15	
	M 4306 C	Maîtrise statistique des procédés - Fiabilité	2		6	14	10	30	
	Total UE43					3	58	26	90
Total Semestre 4					30	32	122	116	270
Total Formation					120	324	686	788	1800

8.2. Tableaux synthétiques PPN GMP – IUT Cachan

UE	Réf.	Nom Module	Coef.	Total	CM	TD	TP	Étudiant	
Semestre 1									
UE11 Concevoir découverte	M1101	Conception Mécanique : études de mécanismes existants	4	10	10	10	40	60	
	M1102	DDS : hypothèses de la RDM et sollicitations simples	2		8	18	4	30	
	M1103	Mécanique : principe fondamental de la statique	2		6	20	4	30	
	M1104	SDM : propriété des matériaux	2		9	9	12	30	
	Total UE11					33	57	60	150
UE12 Industrialiser et gérer découverte	M1201	Production : bases des procédés d'obtention de produit	3	9	7	10	28	45	
	M1202	Méthodes : initiation aux processus d'obtention de produits	2,5		6	16	8	30	
	M1203	Métrologie : mesures et contrôle	1		3	4	8	15	
	M1204	EEA : notions fondamentales d'électricité	2,5		6	12	12	30	
	M1214	EEA : bases de l'automatisme							
Total UE12					22	42	56	120	
UE13 Méthodologie : consolidation des bases et spécificités	M1301	Mathématiques : outils mathématiques	2,5	11	14	28	3	45	
	M1302	EC : éléments fondamentaux de la communication	2		1	14	15	30	
	M1303	PPP : mieux se connaître, découverte des métiers et des environnements professionnels	1		6	6	8	20	
	M1304	Langues étrangères : communication en langues étrangères : outils de base	2,5			15	15	30	
	M1306	Méthodologie et aide individualisée : favoriser la réussite de l'étudiant	1		2	4	24	30	
	M1307	Informatique : tableurs et langages de programmation	2		5	10	15	30	
Total UE13					28	77	80	185	
Total Semestre 1					30	83	176	196	455

UE	Réf.	Nom Module	Coef.	Total	CM	TD	TP	Étudiant	
Semestre 2									
UE21 Concevoir : bases	M2101	Conception Mécanique : étude de la conception	3	10	8	12	40	60	
	M2102	DDS : sollicitations simples : torsion, flexion	2		10	16	4	30	
	M2103	Mécanique : dynamique du solide : cinématique, cinétique, PFD	3		18	38	4	60	
	M2104	SDM : mise en œuvre et comportement des matériaux	2		15	14	16	45	
	Total UE21					51	80	64	195
UE22 Industrialiser et gérer : bases	M2201	Production : mise en œuvre des moyens de production	2,5	8	8	12	40	60	
	M2202	Méthodes : de la définition du produit au processus	1,5		6	12	12	30	
	M2203	Métrologie : métrologie tridimensionnelle et états de surface	1,5		6	8	16	30	
	M2204	EEA : motorisation électrique	2,5		12	24	24	60	
	M2214	EEA : automatisation d'un poste de travail, sécurité							
Total UE22					32	56	92	180	
UE23 Compétences transverses : outils, méthodes	M2301	Mathématiques : calcul intégral et calcul matriciel	3	12	19	35	6	60	
	M2302	EC : communication, information et argumentation	2		1	14	15	30	
	M2303	PPP : construction du projet. préparer l'insertion professionnelle	1		5	4	6	15	
	M2304	Langues étrangères : langue étrangère technique et professionnelle - rechercher et transmettre des données	2			15	15	30	
	M2305	OPI : conduite de projet	2		10	15	20	45	
	M2308	Travaux de synthèse et projets	2					100 *	
Total UE23					35	83	62	180	
Total Semestre 2					30	118	219	218	555

100* : Heures étudiants

UE	Réf.	Nom Module	Coef.	Total	CM	TD	TP	Étudiant	
Semestre 3									
UE31 Concevoir : mise en œuvre	M3101	Conception Mécanique : conception des transmissions de puissance	3	10	12	23	25	60	
	M3111	Conception Mécanique : étude dans un contexte chaîne numérique	1,5		1	4	25	30	
	M3102	DDS : élasticité – sollicitations composées	2		8	18	4	30	
	M3103	Mécanique : dynamique et énergétique	2,5		9	28	8	45	
	M3104C	SDM : sélection des matériaux	1		2	9	4	15	
	Total UE31					32	82	66	180
UE32 Industrialiser et gérer : mise en œuvre	M3201	Production : préparation d'une production sur machine CN	2	11	4	6	20	30	
	M3202	Méthodes : étude et simulation de phase-optimisation des coûts	2		6	12	12	30	
	M3203C	Métrieologie : métrologie et contrôle avancés	1		3	6	6	15	
	M3204	EEA : traitement de l'information	3		8	15	22	45	
	M3214	EEA : intégration de systèmes automatisés							
	M3205	OPI : gestion des processus	3		14	18	28	60	
Total UE32								180	
UE33 Compétences transverses : mise en œuvre	M3301	Mathématiques : fonctions de plusieurs variables	2	9	9	18	3	30	
	M3302	EC : communication professionnelle et universitaire	1		1	7	7	15	
	M3303	PPP : préparer l'insertion professionnelle (stage), le parcours post-DUT et la mobilité internationale	1		7	8	10	25	
	M3304	Langue étrangères : langue étrangère technique et professionnelle : rédiger et informer dans un contexte interculturel	2			15	15	30	
	M3307C	Informatique : bases de données	1		3	4	8	15	
	M3308	Travaux de synthèse et projets	2					100 *	
	Total UE33					20	52	43	115
Total Semestre 3					30	87	191	197	475

MXYYZ C : module complémentaire pouvant être différenciés en totalité ou en partie seulement, 100* : Heures étudiants

UE	Réf.	Nom Module	Coef.	Total	CM	TD	TP	Étudiant	
Semestre 4									
UE41 Concevoir approfondissement	M4101C	Conception Mécanique : études et approfondissements	2	6	2	10,5	40	52,5	
	M4102C	DDS : méthodes énergétiques et modélisation par éléments finis	1		8	18	4	30	
	M4105C	Conception Mécanique et Dimensionnement Des Structures	1			14	16	30	
	M4108	Travaux de synthèse et projets	2					50 *	
	Total UE41					10	42,5	60	112,5
UE42 Industrialiser et gérer approfondissement	M4201C	Production : préparation d'une production dans des conditions industrielles	1	6		10	20	30	
	M4202C	Méthodes : industrialisation multi-procédés			8	12,5	32	52,5	
	M4212C	Méthodes : étude dans un contexte chaîne numérique	2						
	M4204C	EEA : automatisation d'un système continu	1		2	4	9	15	
	M4208	Travaux de synthèse et projets	2					50 *	
Total UE42					10	26,5	61	97,5	
UE43 Compétences transverses : approfondissement	M4301C	Mathématiques : courbes	1	6	5	10		15	
	M4302C	EC : communication dans les organisations	2		1	9	20	30	
	M4304C	Langue étrangères : langue étrangère générale, professionnelle et technique : s'intégrer dans une équipe professionnelle internationale	1,5			15	15	30	
	M4305C	OPI : management dans l'entreprise	1,5		10	20		30	
	Total UE 43					16	54	35	105
UE44 Mise en situation professionnelle	M4409	Stage : immersion professionnelle	12	12					
Total UE44								105	
Total Semestre 4					30	36	123	156	315
Total formation					108	324	709	767	1800

MXYYZ C : module complémentaire pouvant être différenciés en totalité ou en partie seulement, 50* : Heures étudiants

8.3. Tableaux synthétiques PPN INFO – IUT Orsay

UE	Réf.	Nom module	Coef.	Total	CM	TD	TP	Étudiant
Semestre 1								
UE11	M1101	Introduction aux systèmes informatiques	3,5	17	10	20	30	60
	M1102	Introduction à l'algorithmique et à la programmation	3,5		10	20	30	60
	M1103	Structures de données et algorithmes fondamentaux	2,5		10	15	20	45
	M1104	Introduction aux bases de données	3,5		10	25	25	60
	M1105	Conception de documents et d'interfaces numériques	2,5		0	20	25	45
	M1106	Projet tutoré – Découverte	1,5		60 heures de travail personnel			
Total UE11					40	100	130	270
UE12	M1201	Mathématiques discrètes	2,5	13	10	18	17	45
	M1202	Algèbre linéaire	2,0		6	12	12	30
	M1203	Environnement économique	1,5		10	10	10	30
	M1204	Fonctionnement des organisations	2,5		10	20	15	45
	M1205	Expression-Communication – Fondamentaux de la communication	2,0		0	15	15	30
	M1206	Anglais et Informatique	1,5		0	15	15	30
	M1207	PPP - Connaître le monde professionnel	1,0		0	10	10	20
Total UE12					36	100	94	230
Total Semestre 1				30	76	200	224	500

Semestre 2								
UE21	M2101	Architecture et programmation des mécanismes de base d'un système informatique	1,5	16	8	10	12	30
	M2102	Architecture des réseaux	1,5		8	10	12	30
	M2103	Bases de la programmation orientée objet	3,5		10	20	30	60
	M2104	Bases de la conception orientée objet	2,5		10	15	20	45
	M2105	Introduction aux interfaces homme-machine (IHM)	2,5		10	15	20	45
	M2106	Programmation et administration des bases de données	2,5		10	15	20	45
	M2107	Projet tutoré – Description et planification de projet	2,0		80 heures de travail personnel			
Total UE21					56	85	114	255
UE22	M2201	Graphes et langages	2,5	14	11	16	18	45
	M2202	Analyse et méthodes numériques	2,0		8	12	10	30
	M2203	Environnement comptable, financier, juridique et social	3,0		12	18	15	45
	M2204	Gestion de projet informatique	1,5		8	12	10	30
	M2205	Expression-Communication – Communication, information et argumentation	1,5		0	15	15	30
	M2206	Communiquer en anglais	2,5		0	23	22	45
	M2207	PPP – Identifier ses compétences	1,0		0	10	10	20
Total UE22					39	106	100	245
Total Semestre 2				30	95	191	214	500

Semestre 3								
UE31	M3101	Principes des systèmes d'exploitation	2,5	12	15	14	16	45
	M3102	Services réseaux	1,5		8	10	12	30
	M3103	Algorithmique avancée	1,5		8	10	12	30
	M3104	Programmation Web côté serveur	2,5		15	14	16	45
	M3105	Conception et programmation objet avancées	2,5		15	14	16	45
	M3106C	Bases de données avancées	1,5		8	10	12	30
Total UE31					69	72	84	225
UE32	M3201	Probabilités et statistiques	2,5	12	15	16	14	45
	M3202C	Modélisations mathématiques	1,5		0	16	14	30
	M3203	Droit des technologies de l'information et de la communication (TIC)	1,5		10	10	10	30
	M3204	Gestion des systèmes d'information	2,5		15	15	15	45
	M3205	Expression-Communication – Communication professionnelle	1,5		0	15	15	30
	M3206	Collaborer en anglais	2,5		0	23	22	45
Total UE32					40	95	90	225
UE33	M3301	Méthodologie de la production d'applications	3,0	6	14	22	24	60
	M3302	Projet tutoré – Mise en situation professionnelle	2,0		100 heures de travail personnel			
	M3303	PPP – Préciser son projet	1,0		0	10	10	20
Total UE33					14	32	34	80
Total Semestre 3				30	123	199	208	530

Semestre 4								
UE41	M4101C	Administration système et réseau	1,5	10	8	10	12	30
	M4102C	Programmation répartie	1,5		8	10	12	30
	M4103C	Programmation Web – client riche	1,5		8	10	12	30
	M4104C	Conception et développement d'applications mobiles	1,5		8	10	12	30
	M4105C	Compléments d'informatique en vue d'une insertion immédiate	1,5		8	10	12	30
	M4106	Projet tutoré – Compléments	2,5		60 heures de travail personnel			
Total UE41					40	50	60	150
UE42	M4201C	Ateliers de création d'entreprise	2,0	8	8	12	10	30
	M4202C	Recherche opérationnelle et aide à la décision	2,0		8	12	10	30
	M4203	Expression-communication – Communiquer dans les organisations	2,0		0	15	15	30
	M4204	Travailler en anglais	2,0		0	15	15	30
Total UE42					16	54	50	120
UE43	M4301	Stage professionnel	12,0	12				
Total Semestre 4				30	56	104	110	270

Total Formation				120	350	694	756	1800
------------------------	--	--	--	------------	------------	------------	------------	-------------

8.4. Tableaux synthétiques PPN MP – IUT Orsay

UE	Ref.	Module	Coef.	Total	CM	TD	TP	étudiant	
Semestre 1									
Découverte de l'environnement professionnel et outils mathématiques									
UE11	M 1101	Anglais général de communication et initiation au vocabulaire technique	2,5	10		15	20	35	
	M 1102	Expression -communication : éléments fondamentaux de la communication	2			9	16	25	
	M 1103	PPP : découverte des métiers et des environnements professionnels et initiation à la démarche de projet	2			10	20	30	
	M 1104	Projet tutoré 1 : mise en application de la communication et du PPP (60 heures étudiant)	1						
	M 1105	Outils mathématiques : analyse, trigonométrie et nombres complexes	2,5			14	26	40	
Total UE11					14	60	56	130	
Outils de la mesure									
UE12	M 1201	Traitement des données -DAO	2	9		6	24	30	
	M 1202	Métrologie et capteurs	2,5			8	12	20	40
	M 1203	Outils mathématiques : géométrie équations différentielles	2			14	26	40	
	M 1204	Algorithmique et informatique	2,5			7	10	28	45
Total UE12					29	54	72	155	
Fondamentaux scientifiques									
UE13	M 1301	Systèmes électriques	3	11	13	18	24	55	
	M 1302	Structures atomique et moléculaire	2		12	18		30	
	M 1303	Equilibre chimique -Sécurité au laboratoire	2		8	12	20	40	
	M 1304	Thermodynamique	2		10	18	12	40	
	M 1305	Machines thermiques	2		6	9	20	35	
Total UE13					49	75	76	200	
Total Semestre 1 hors projet					92	189	204	485	
Total Semestre 1 projet compris					30			545	

UE	Ref.	Module	Coef.	Total	CM	TD	TP	étudiant
Semestre 2								
Insertion et environnement professionnels, outils mathématiques								
UE21	M 2101	Consolidation de l'anglais technique et scientifique	2,5	10		15	20	35
	M 2102	Expression -communication : outils pour l'insertion et la communication professionnelles	2			9	16	25
	M 2103	Outils mathématiques : analyse et algèbre linéaire	2,5			18	32	50
	M 2104	Projet tutoré 2 : description, planification et concrétisation de projet (60 heures étudiant)	2					
	M 2105	PPP : formalisation du PPP et outils de gestion de projet industriel	1			7	8	15
Total UE21					18	63	44	125
Physique appliquée et matériaux								
UE22	M 2201	Electromagnétisme et applications	2	10	7	12	16	35
	M 2202	Systèmes électroniques	2		10	15	20	45
	M 2203	Informatique d'instrumentation	2		8	13	24	45
	M 2204	Structure des matériaux	2		10	15	20	45
	M 2205	Propriétés des matériaux	2		10	15	20	45
Total UE22					45	70	100	215
Consolidation des fondamentaux scientifiques								
UE23	M 2301	Oxydoréduction -Cinétique chimique	2	10	6	8	16	30
	M 2302	Mécanique et résistance des matériaux	3		12	20	28	60
	M 2303	Systèmes optiques	2		10	15	20	45
	M 2304	Transferts thermiques	3		12	19	24	55
Total UE23					40	62	88	190
Total Semestre 2 hors projet					103	195	232	530
Total Semestre 2 projet compris					30			590

UE	Ref.	Module	Coef.	Total	CM	TD	TP	Étudiant	
Semestre 3									
Maîtrise de l'environnement professionnel									
UE31	M 3101	Anglais professionnel	2	11		23	12	35	
	M 3102	Expression -communication : communication professionnelle	2			13	12	25	
	M 3103	PPP : préparer son stage et son parcours post-DUT	1			3	12	15	
	M 3104	Métrologie, qualité, statistiques	2			10	15	20	45
	M 3105	Mathématiques et traitement du signal	2			11	18	16	45
	M 3106	Projet tutoré 3 : mise en situation professionnelle (90 heures étudiant)	2						
Total UE31					21	72	72	165	
Physique									
UE32	M 3201	Mécanique des fluides et technique du vide	3	9	14	22	24	60	
	M 3202	Optique ondulatoire	2		10	15	20	45	
	M 3203C	Photonique	2		8	10	12	30	
	M 3204C	Mécanique vibratoire et acoustique	2		8	10	12	30	
Total UE32					40	57	68	165	
Physico-chimie, instrumentation et spécialisation									
UE33	M 3301	Conditionnement de signaux analogiques	2	10	10	10	20	40	
	M 3302	Pilotage d'instruments	2		6	8	16	30	
	M 3303	Techniques spectroscopiques	2		10	10	20	40	
	M 3304C	M 3304CT : Systèmes de mesure en réseau	M 3304CM : Structure et propriétés des matériaux		2	8	10	12	30
	M 3305C	M 3305CT : Electronique d'instrumentation	M 3305CM : Modification des propriétés des matériaux		2	8	10	12	30
Total UE33					42	48	80	170	
Total Semestre 3 hors projet						103	177	220	500
Total Semestre 3 projet compris					30				590

UE	Ref.	Module	Coef.	Total	CM	TD	TP	Étudiant	
Semestre 4									
Approfondissement des compétences professionnelles et technologiques									
UE41	M 4101	Anglais technique et projet personnel	1	9		7	8	15	
	M 4102	Expression -communication : communication dans les organisations et droit du travail	1			17	8	25	
	M 4103	Projet tutoré 4 : mise en situation professionnelle (90 heures étudiant)	3						
	M 4104	Analyses électrochimiques et méthodes chromatographiques	2,5			12	18	20	50
	M 4105C	Energie renouvelable, production et stockage	1,5			8	10	12	30
Total UE41					20	52	48	120	
Expertise en mesure, instrumentation et spécialisation									
UE42	M 4201	Chaînes de mesures, de contrôle, d'essais	3	9	10	15	20	45	
	M 4202C	M 4202CT : Mesures acoustiques	M 4202CM : Expertise et contrôle des produits industriels		1,5	8	10	12	30
	M 4203C	M 4203CT : Mesures vibratoires	M 4203CM : Techniques de caractérisation des matériaux		1,5	8	10	12	30
	M 4204C	M 4204CT : Compatibilité électromagnétique	M 4204CM : Méthodologie de caractérisation des matériaux		1,5	8	10	12	30
	M 4205C	M 4205CT : Optoélectronique	M 4205CM : Techniques instrumentales d'analyse chimique		1,5	8	10	12	30
Total UE42					42	55	68	165	
Activité professionnelle									
UE43	M 4301	Stage professionnel (10 semaines minimum)	12	12					
Total UE43									
Total Semestre 4 hors projet						62	107	116	285
Total Semestre 4 projet compris					30				375
Total Formation					120	360	668	772	1800

9. Annexe 2 : Tableau synthétique des modules prévus dans le DU PeiP-D par semestre selon la spécialité dans les IUTs de Cachan et d'Orsay

Les matières (EC) qui seront observées par Polytech Paris-Sud dans le cadre de ce parcours (et ce pour chaque département d'IUT concerné) ainsi que les seuils minimaux à atteindre pour valider l'EC du parcours sont regroupés dans le tableau suivant. En grisé, figurent les enseignements qui seront réalisés en collaboration avec les IUTs.

	Matières	GEII	GMP	INFO	MP	seuil de matière /20
Semestre 1	Mathématiques	M1302	M1301	M1202	M1105	8
Semestre 2	Anglais	M2301	M2304	M2206	M2101	10
	Mathématiques	M2302	M2301	M2202	M2103	8
	Module de spé	M2104	M2104	M2101	M2202	10
	Projet tutoré	M2207	M2308	M2107	M2104	10
Semestre 3	Anglais	M3301	M3304	M3206	M3101	10
	Mathématiques	M3302	M3301	M3202C	M3105	10
	Module de spé	M3203	M3204	M3103	M3305CM/CT	10
	Projet tutoré	M3207	M3308	M3302	M3106	10
Semestre 4	Anglais	M4301	M4304C	M4204	M4101	10
	Module de spé	M4203	M4105C	M4202C	M4203CM/CT	10
	Projet tutoré	M4207	M4108/M4208	M4106	M4103	10